

Tableaux parus en annexe à l'article d'Emmanuel Wallon, « Le théâtre public en quête de repères », in *Esprit*, juin 2007 (p. 126-142), p. 143-147.

Organismes du secteur théâtral

- **5 théâtres nationaux** (Comédie-Française, Théâtre national de Chaillot, de la Colline, de l'Odéon et de Strasbourg) : 1.850 représentations et 667.000 spectateurs au siège de ces établissements (spectacles dramatiques et autres) en 2003-2004, 583.492 en 2004-2005.

- **34 centres dramatiques nationaux** (dont un en préfiguration, le Théâtre des quartiers d'Ivry) et **6 centres dramatiques régionaux** : 5.022 représentations au siège et 2.373 en tournées, 997.000 spectateurs payants au siège et 452.000 en tournées en 2003-2004 ; 1.314.895 spectateurs en tout en 2005-2006.

- **70 scènes nationales**: 2.041.638 spectateurs en 2004-2005 (pour 68 scènes nationales) : 3.004 spectacles payants et 7.470 représentations (soit une moyenne de 2,46 par spectacle), 78% de taux de fréquentation, 11% d'invités et exonérés, soit 1.828.621 spectateurs payants ; ratio moyen subventions/recettes propres (en %) : 79/21.

- **74 scènes conventionnées** : chiffres non communiqués.

- **588 lieux de programmation** de spectacles (hors festivals), dont une majorité de théâtres municipaux en 2005.

- **13 théâtres lyriques subventionnés par le MCC sur 20** membres de la Réunion des opéras de France (ROF).

- **643 compagnies théâtrales subventionnées** par le ministère de la Culture (pour 26,9 millions d'euros) dont plus de 250 conventionnées en 2005, sur un ensemble d'environ 1.500 compagnies professionnelles.

Selon le rapport Latarjet (2004) : 273 compagnies dramatiques conventionnées ont donné « 29.900 représentations pour 2,264.000 spectateurs » (26 compagnies conventionnées en danse donnant 5.000 représentations par an pour 600.000 spectateurs), sur un total d'environ 370 compagnies conventionnées de toutes disciplines (théâtre, danse, art lyrique, arts de la rue, cirque).

- 15.200 représentations dans les **50 théâtres privés** de Paris éligibles au Fonds de soutien : 2,8 millions de spectateurs en 2003-2004.

- Un **Centre national du théâtre (CNT)** à Paris et une dizaine d'autres **pôles de ressources**, pour la plupart spécialisés dans la promotion des textes contemporains.

- **Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD, Paris)**: 86 élèves en 2005.

- **École supérieure de théâtre (EST)** du Théâtre national de Strasbourg: 44 élèves en 2005..

- **École supérieure nationale des arts et techniques du théâtre (ENSATT, Lyon)**: 160 élèves en 2005.

- Cours d'art dramatique des conservatoires et écoles nationales de musique et de danse: 2.092 élèves ; des écoles municipales agréées: 2.998; des autres écoles soutenues par les collectivités locales: 4.930 élèves (en 2002-2003).

Sources (compilées par E. Wallon): *Chiffres clés 2006*, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (MCC-DEPS), Paris, 2006 ; *Guide-annuaire du spectacle vivant 2005 et 2007*, Centre national du théâtre, Paris, 2004 et octobre 2006 ; *La Semaine de Paris – Pariscope*, Paris, 2007 ; Bernard Latarjet, *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, Rapport au ministre de la Culture et de la communication, Paris, mai 2004, en ligne sur le site www.culture.gouv.fr (rubrique : rapports) ; Michèle Durand et Sandrine Sartori (avec Estelle Pignet), « Analyse du fonctionnement et de l'activité des scènes nationales en 2005 », DMDTS, CAA3, octobre 2006, en ligne, *ibidem*.

Sorties culturelles

En 2003, sur 100 personnes de 15 ans et plus, au cours des douze derniers mois,
ont été : Oui / Non (en %)

- au cinéma : 52 / 48
- voir une pièce de théâtre : 16 / 84
- voir un spectacle historique, un son et lumière : 9 / 91
- voir un spectacle de danse : 12 / 88
- au cirque : 9 / 91
- voir un opéra, une opérette : 4 / 96
- à un concert : 25 / 75
- voir un monument historique : 46 / 54
- voir une exposition d'art : 28 / 72
- voir une exposition d'un autre genre : 21 / 79
- voir un musée : 29 / 71
- à un festival : 10 / 90

Source : *Chiffres clés 2006*, MCC-DEPS, Paris, 2006.

Emploi culturel

Population active ayant un emploi dans le secteur culturel
en moyenne annuelle sur 2003

Total: 440.000

Professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant : 131.000

- dont Artistes des spectacles : 44.000
 - Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles : 87.000
- Professions des arts plastiques et des métiers d'art : 140.000
- dont Artistes plasticiens : 22.000
 - Stylistes, décorateurs : 73.000
 - Photographes : 14.000
 - Métiers d'art : 31.000

Professions littéraires 62.000

- dont Journalistes et cadres de l'édition : 51.000
- Auteurs littéraires : 11.000

Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation : 26.000

Professeurs d'art (hors établissements scolaires) : 42.000

Architectes : 39.000

Emplois artistiques stables et intermittents

Comédiens : 25.000, dont 24.000 intermittents

Musiciens : 30.000, dont 27.000 intermittents

Danseurs : 5.000, dont 4.500 intermittents

Assurance-chômage des intermittents (annexes 8 et 10 de la convention nationale de l'UNEDIC)

Prestations : 1,2 milliards d'euros environ

Cotisations : 200 M€ environ

Déficit du régime: 333 M€ en 1992, 544 en 1998, 833 euros en 2002, 890 en 2003, 965 en 2004 et 962 (après correction) en 2005

- Fonds «provisoire» mis en place par le ministère de la Culture: 4,6 M€ de dépenses en 2004 ;
- Fonds «transitoire» 73,7 M€ en 2005 ;
- Fonds de « professionnalisation » : 5,11 M€ provisionnés en 2007.

Nombre d'intermittents indemnisés: 99.367 en 2005 contre 105.600 en 2003 (selon la Cour des comptes), soit 77% des effectifs en 2003.

N.B. : « Pour 51% des indemnisés, le poids des indemnités dans leur revenu annuel est supérieur à 50%. » (Guillot, 2005, p. 19).

Sources : DEPS, d'après les organismes sociaux ; « Analyses et propositions des partenaires sociaux du secteur sur l'emploi dans le spectacle », présentées et mises en forme par Jean-Paul Guillot, Rapport au ministre de la Culture et de la Communication et au ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, Paris, 20 octobre 2005 (d'après les organismes sociaux) ; *Rapport public 2006*, Cour des comptes, Paris, février 2007 (d'après l'UNEDIC).

Le spectacle en Île-de-France

Estimations pour la saison 2005-2006

- **680 lieux de spectacle** (tous statuts et toutes disciplines) répertoriés par ARCADI en **Île-de-France**, dont **278 à Paris** en 2007.

- **259 établissements de spectacle du secteur subventionné en Île-de-France** (en dehors des salles réservées au concert) : 1 Opéra national (à Paris), 4 théâtres nationaux (tous à Paris), 7 centres dramatiques nationaux : 7 (dont 1 à Paris), 9 scènes nationales (aucune à Paris), 12 scènes conventionnées (dont 2 à Paris), 199 centres culturels et théâtres municipaux (dont 36 à Paris), 27 lieux de compagnies (dont 12 à Paris).

- **156 établissements de spectacle du secteur privé à Paris** (source : *Pariscope*), dont **50** aidés par le Fonds de soutien au théâtre privé.

- **384 compagnies subventionnées en Île-de-France** (orchestres et ensembles musicaux non compris) : 240 en théâtre et marionnettes (dont 141 à Paris), 99 en danse (dont 66 à Paris), 45 en arts de la rue et cirque (dont 23 à Paris)- (source : Centre national du théâtre, 2005).

- **53% des 110.769 intermittents** du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel résidaient en Île-de-France en 2003, soit environ 58.600 ; **46% des 34.752 entreprises** employant des intermittents étaient déclarées en Île-de-France en 2003, soit environ 16.000.

70% du volume de travail annuel des intermittents et **75% de la masse salariale brute** plafonnée, soit un peu plus d'un milliard d'euros réalisés en Île-de-France en 2002 (source : Caisse des congés-spectacles).

Source : E.Wallon, Entretien à *Ile-de-France, Journal du conseil régional*, Paris, n° 4, mai-juin 2006 ; ARCADI, Répertoire des lieux de spectacle : www.arcadi.fr/actualites/index.php

Budget du ministère de la Culture

Loi de finances pour 2007

Présentation modifiée par la loi organique sur les lois de finances (LOLF)

• **Budget global** du ministère : environ 3,2 milliards d'euros pour les missions « culture » et « médias et cinéma ».

• **Mission « culture »** : 2,766 milliards d'euros en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) + 181,7 millions d'euros (soit 158,6 millions de CP et 23,1 millions d'AE) en fonds de concours (montants prévisionnels), soit un total prévisionnel de 2,957 milliards d'euros, répartis entre les programmes 175 « patrimoines » (46,56%), 131 « création » (32,32%), et 224 « transmission des savoirs et démocratisation culturelle ».

• **Spectacle vivant** : 728,8 millions d'euros (M€) au titre des programmes « création » (650 M€ environ) et « transmission des savoirs et démocratisation culturelle » (78 M€), soit environ 24,65 % du total de la mission « culture » du budget du ministère.

- Dont 290,13 M€ pour les établissements nationaux, soit 47,1 % de l'action 1 « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant ». *N.B.* : Principales mesures nouvelles pour ces établissements : salle de répétition de la Comédie-Française sous la Cour du Palais-Royal (6 M€), hausse de la dotation de l'Opéra-Comique (1,2 M€), participation au fonctionnement de la Salle Pleyel (5 M€).

- et 344 M€ (dont 18 M€ en investissement) pour les « moyens d'intervention » (ex-titres IV et VI dans l'ancienne présentation budgétaire), soit 52,9% de l'action 1. *N.B.* Mesures nouvelles hors établissements nationaux (8,8 M€) : contribution de l'État au « fonds de professionnalisation et de solidarité » des intermittents : 5,1 M€, aide aux établissements décentralisés et aux compagnies, (résidences ou permanence artistique, maquettes, compagnonnage, commande... : 3,7 M€).

Sources : Discours du ministre, le 27 septembre 2007, et dossier de presse du cabinet du ministre, en ligne sur le site www.culture.gouv.fr; rapport de Yann Gaillard, au nom de la commission des finances du Sénat, déposé le 23 novembre 2006, en ligne sur le site www.senat.fr; rapport de la mission d'audit de modernisation sur « Les modalités d'attribution des crédits d'intervention en faveur du spectacle vivant », Nathalie Coppinger (inspection générale des Finances) et Jean Carabona (inspection générale des Affaires culturelles, janvier 2007).

Dépenses culturelles des communes, départements et régions

• **Interventions des collectivités territoriales en faveur du théâtre et des spectacles**
(hors musique et danse) en 1996 (en pourcentage de la dépense publique dans ce domaine)

Création/production, diffusion

Communes de plus de 10.000 habitants : 52%

Départements : 8,4

Régions : 4,6%

État (dont subventions aux établissements nationaux) : 35%

Total : 100 %

Formation

23,8%

3,8%

4,7%

67,7%

Total : 100 %

• **Dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2002** (estimation)

Communes (+ de 10.000 habitants), départements et régions: 5 milliards d'euros environ

- dont 1,8 milliard d'euros pour l'audiovisuel, le cinéma et le spectacle vivant.

Toutes collectivités (y compris communes – de 10.000 habitants) : 2 milliards d'euros environ pour l'audiovisuel, le cinéma et le spectacle vivant.

• Sur 100 € de dépenses publiques en faveur du spectacle vivant en 2004, l'État verse en moyenne un peu moins d'un tiers (32,6%) et les collectivités territoriales un peu plus des deux tiers (67,4%).

État : 33% ; communes : 45% ; départements : 9% ; régions : 13%.*

Au sein des crédits publics hors MCC, ce sont les communes qui fournissent le plus gros effort, leur part s'élevant à 67,2%, celle des départements à 13,8% et celle des régions à 19%.*

Sources : DEPS, reprise par les rapport de B. Latarjet, mai 2004, et J.-P. Guillot, novembre 2004 : Rapport de Jean-Paul Guillot, « Pour une politique de l'emploi dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, Propositions à M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication », Paris, 29 novembre 2004, 57 p.

* Source : informations retraitées, Cartographie nationale du spectacle vivant en 2004, DMDTS/SG4.

Répartition régionale des crédits des collectivités publiques en montant absolu et en part relative, en 2004

Ile-de-France (part de l'État la plus élevée)

MCC: 60 M€ (48,58%, 5,32 €/habitant) – Collectivités territoriales : 63,5 M€ (51,42%, 5,63€/hab.)

Midi-Pyrénées (part de l'État la moins élevée)

MCC: 9,3 M€ (19,50%, 3,45€/habitant) - Collectivités territoriales : 38,48 M€ (80,50%, 14,25€/hab.)

* Source : Cartographie nationale du spectacle vivant en 2004, DMDTS/SG4(informations retraitées).

Répartition des crédits d'intervention en faveur du spectacle vivant consommés par le MCC en 2004 (estimations sur un total de 338,25 M€)

- Aide à la création-production : 70% - Aide à la diffusion : 30%.
- Aide aux structures : 80% - Aide aux projets : 20%.

Répartition des crédits déconcentrés par réseaux en 2005

Montant global: 279,92 M€, soit 83,2% total des crédits d'intervention du MCC en faveur du spectacle vivant (336,33 M€).

- **Institutions** : 64,45 % (CDN-CDR : 21,79% ; CCN : 5,13% ; opéras : 9,57% ; orchestres permanents : 8,43% ; centres de création musicale : 0,97% ; scènes nationales : 18,56%)

- **Autres lieux** : 13,77% (SC, SMAC, lieux de fabrication pour les arts de la rue, pôles régionaux de cirque, autres lieux de création et de diffusion)

- **Équipes artistiques** : 17,26% (compagnies dramatiques : 8,57% ; chorégraphiques : 2,62% ; arts de la rue : 1,19% ; cirque : 1,11% ; ensembles musicaux et vocaux : 3,78%)

- **Festivals** : 4,52%.

Source: Nathalie Coppinger et Jean Carabalona, Mission d'audit de modernisation, « Les modalités d'attribution des crédits d'intervention en faveur du spectacle vivant », Paris, janvier 2007, d'après la Cartographie nationale du spectacle vivant, DMDTS/SG4 (informations retraitées).